

I. SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE

La loi NOTRe a confirmé le Département en tant qu'acteur du développement touristique. Forte de cette reconnaissance, notre collectivité entend maintenir pour 2019 son soutien plein et entier à cette filière qui constitue un enjeu majeur pour l'attractivité et le développement du territoire tarnais. Le tourisme génère une performance économique dont l'impact rayonne sur l'ensemble du département. Il représente un chiffre d'affaire de 250 millions d'euros et 4500 emplois, soit 3,4% de l'emploi total tarnais.

Il s'agira néanmoins de prendre en compte cette année les évolutions actuelles (sociales, économiques et législatives) en adaptant les actions du tourisme institutionnel à ce nouvel environnement, empreint de la révolution du e-tourisme.

Avec des voyageurs de plus en plus connectés et des usages numériques en croissance, le secteur du tourisme connaît en effet une profonde mutation de son modèle. Les voyageurs accèdent avec le numérique à une information touristique ciblée et instantanée à chaque étape de l'organisation et de la réservation d'un séjour. De plus en plus de Français préparent leurs vacances en ligne (79%) dont 58% sur mobile ou tablette. Le moteur de ce phénomène est l'évolution des besoins des consommateurs, plus enclins à dépenser dans des expériences que des biens de consommation. De janvier à octobre 2018, ce sont plus de 5 millions de nuitées touristiques qui ont été comptabilisées dans le département dont 69% de nuitées françaises et 31% de nuitées réalisées par la clientèle étrangère.

Avec un volume supérieur à 20 000 requêtes mensuelles sur internet, le Tarn bénéficie d'une notoriété spontanée plutôt bonne au sein de la région Occitanie mais est fortement concurrencé par les autres départements. Le territoire tarnais a une vraie carte à jouer puisqu'il est en adéquation avec les nouvelles attentes de la clientèle (retour aux vraies valeurs, authenticité, découverte, bien manger et mieux être, ...). Le Tarn a ainsi la capacité de s'affirmer comme une destination de vacances. Notre force est dans le bouquet d'offres à proposer. Le contenu image (photos, vidéos...) nous rapportera plus que de travailler sur des campagnes de notoriété.

Dans le cadre de la démarche Tarn 2030 et du questionnaire grand public (7 000 réponses), 96% des tarnaises et des tarnais conseilleraient à leurs amis de venir passer des vacances dans le Tarn. Cette même consultation identifie également le développement des activités de pleine nature et de bien être comme des leviers du tourisme tarnais.

Le Tarn peut être considéré comme une marque enseigne associée à un catalogue de produits et d'expériences. Les enjeux pour le Tarn sont donc de se trouver une singularité dans sa diversité, s'affirmer comme porte d'entrée vis-à-vis de ses partenaires, avec moins de timidité dans sa prise de parole car si le Tarn se renforce, il donne de la force à tout le monde avec un objectif de changer de division ensemble et gagner en visibilité et en classement par rapport à ses concurrents régionaux.

1.1 Concevoir et mettre en œuvre un programme de développement touristique départemental répondant aux principales priorités suivantes : promouvoir l'attractivité du Tarn, accompagner les acteurs de la filière et soutenir l'ingénierie touristique

1.1.1 Se doter d'un comité départemental du tourisme performant, agissant notamment en matière de promotion et d'ingénierie touristique

Dans ce contexte, Tarn Tourisme développe une nouvelle stratégie de communication et d'attractivité qui porte ses fruits :

- 2 récompenses aux Trophées de la communication en 2018 : meilleure action sur les médias sociaux et meilleure action de communication globale ;
- une page facebook très active avec plus de 110 000 fans ;
- 1 millions de visiteurs sur le site internet www.tourisme-tarn.com (+42%) ;
- des relations presse renforcée avec 28% d'articles en plus par rapport à 2017 ;
- plus d'un million de chiffre d'affaires générées sur l'activité commerciale.

Le CDT met en œuvre la politique de promotion touristique du Département. A ce titre, les volontés stratégiques de l'Assemblée Départementale définies pour 2019 permettront de poursuivre l'action du CDT et ainsi conforter son impact sur le développement touristique du Tarn : en termes de solidarité et d'égalité des territoires, en matière d'attractivité des destinations Tarnaises, en matière de professionnalisation de l'offre et des acteurs et en matière d'efficacité de l'argent public investi (chiffre d'affaires, emplois, mutualisation des ressources).

Le programme d'action du CDT s'articule autour de 5 axes : l'attractivité du territoire, la professionnalisation des acteurs, l'accueil des visiteurs, l'action collective avec les territoires et l'observatoire de l'économie touristique.

- a) Développer l'attractivité du territoire en s'appuyant sur les Destinations Tarnaises (poursuite de la communication basée sur l'émotion et l'expérience, renfort des actions « relations presse », de la stratégie « social media », développement de synergies et d'irrigation avec d'autres secteurs d'activités et politiques départementales (agroalimentaire, sport, culture, santé...), renfort sur les marchés de proximité et accentuation de notre communication sur les marchés européens ainsi que sur les marchés lointains et émergents).
- b) Contribuer à la professionnalisation des acteurs (accompagnement et actions de sensibilisation des professionnels)
 - Poursuite des actions de sensibilisations des professionnels sur le volet numérique et marketing et coordination des 17 animateurs numériques de territoire,
 - Poursuite du déploiement de la plateforme de données « APIDAE » pour une meilleure diffusion de l'offre touristique tarnaise permettant de saisir, exploiter et diffuser facilement toute l'information touristique sur différents supports,
 - Reconstitution des Rencontres Tourisme et Internet. A noter que l'objectif est de travailler en 2019 à un événement majeur pour 2020, de dimension régionale voire nationale.
- c) Optimiser l'accueil et le cycle relationnel client pour augmenter la dépense client durant le séjour et le fidéliser (site « Internet de séjour »).
- d) Agir collectivement avec les Offices de Tourisme en mobilisant les compétences et les complémentarités de chacun au service de l'économie touristique de toutes les destinations tarnaises (accompagnement technique des territoires, mutualisation des

équipes autour de projets ou évènements, création d'une plateforme ressources à destination des Offices de Tourisme, ...).

- e) Renforcer l'évaluation et l'observation économique du territoire (études et enquêtes de clientèle, conjonctures mensuelles d'avril à octobre et bilan annuel, etc.) en affinant notre connaissance des flux et des usages et en nouant des alliances (CDT Tarn-et-Garonne, Géographes et sociologues de l'Université Champollion...)

J'insiste sur un point essentiel du plan d'actions du CDT : le développement des usages numériques. En effet, de nombreux produits touristiques peuvent être déployés par ces outils, je souhaite que des applications nouvelles puissent être créées. La réussite – le 31 janvier dernier - des *Rencontres Tourisme et Internet*, organisées à Cap'Découverte, témoigne de ce dynamisme départemental et de l'avance que nous avons prise en ce domaine. Nous nous devons d'agir pour maintenir cette avance, seule garante de la pérennité de notre positionnement de « destination Tarn ».

1.1.2 Organiser et coordonner la gouvernance touristique du Département auprès des territoires, renforcer l'accompagnement technique des territoires et la valorisation de leurs équipements d'accueil

Le Département souhaite poursuivre la « stratégie de convergence » engagée dès 2016 grâce à un travail partenarial avec les territoires et les acteurs du tourisme.

Ainsi, les destinations touristiques structurées continueront en 2019 de se réunir chaque mois pour définir et co-construire une stratégie de développement touristique partagée. Ce comité stratégique, animé par le CDT, a créé les conditions d'une nouvelle forme d'organisation performante et permet de mettre en œuvre des « chantiers » importants pour l'attractivité de nos destinations : un plan de communication partagé, la mise en œuvre de la place de marché Open System, l'Internet de séjour, le plan départemental Taxe de séjour, la mutualisation des achats, le centre de ressources et l'observatoire.

A l'heure actuelle, est identifié – au sein des offices de tourisme partenaires - un pilote pour la mise en œuvre de chacun de ces chantiers. Mais, pour être le plus efficient possible, une véritable structuration mutualisée pourrait être définie, avec une existence juridique et financière propre. Il s'agit de mettre en œuvre un nouveau système de gouvernance à l'échelle départementale, un nouvel outil de mutualisation des ressources au service du collectif. Pour ce faire, le CDT se fait accompagner de conseils juridiques qui permettront de choisir la forme juridique la plus adaptée au projet. Ce travail sera déterminant pour décider de la faisabilité, ou non, de ce projet ambitieux.

Dans l'attente des résultats de cette étude, nous maintiendrons dans cette année transitoire les subventions de fonctionnement aux offices de tourisme, tout en poursuivant avec eux le travail de co-construction du système.

Nous sommes aujourd'hui véritablement face à un enjeu d'attractivité pour conforter le Tarn comme destination de vacances toute l'année avec ses destinations et son bouquet d'offres au bénéfice de ses prestataires et ses territoires, auquel nous devons répondre par des outils efficaces d'organisation technique et territoriale.

1.1.3 Soutenir les acteurs du développement touristique

a) L'Hôtel Reynès : l'espace de valorisation des Destinations Tarnaises

L'année 2018 a permis d'asseoir les actions de valorisation des destinations tarnaises au sein de ce lieu emblématique : cette promotion des territoires et des savoir-faire locaux se fait au travers d'animations et de mises en scène interactives. Il s'agit de valoriser l'offre touristique, culturelle, naturelle, gastronomique et patrimoniale des destinations tarnaises. Un programme d'animations et d'expositions est ainsi travaillé par l'ensemble des partenaires. A titre d'exemples : le mois de l'architecture du CAUE ; l'installation d'une œuvre factice de Dom Robert (reproduction de *L'Herbe haute*, cette œuvre figure dans le parcours permanent du musée, ce qui constitue un rappel intéressant pour le public).

Ce lieu accueille également à l'année – outre Tarn Tourisme - des associations départementales du tourisme (CDRP, ATHPA, Clévacances et Logis du Tarn) qui oeuvrent au développement de l'attractivité du Tarn.

J'insiste sur le fait que cet espace constitue un complément et un enrichissement à l'offre territoriale portée notamment par les Offices de Tourisme.

b) La poursuite du soutien aux outils TIC de la relation client mis en œuvre par les destinations touristiques

Pour assurer une expérience digitale optimum pour le visiteur/internaute et le séduire tout au long de ses recherches, le CDT doit pouvoir garantir une continuité entre son site portail « Tourisme Tarn » et les sites d'Offices de Tourisme en termes d'aisance de navigation, de professionnalisme et de performance.

Pour cela, et pour accompagner les Destinations à monter en gamme, je vous propose de décider du principe d'une subvention aux destinations touristiques pour le développement d'un site Internet. Cette subvention sera plafonnée à 50% de 10 000 € HT et une enveloppe maximum de 20 000 € y sera consacrée pour l'année 2018. Le CDT devra avoir donné un avis favorable au cahier des charges de ce site Internet de destination qui devra aussi respecter un certain nombre de critères : Technologie "responsive design", référencement naturel, contenus personnalisés et de qualité, synchronisation avec la base de données APIDAE, gestion du site et de son contenu, lien avec l'Internet de séjour, partage de la donnée « client ».

c) Conforter les pôles structurants du Tarn :

- Albi - site UNESCO,
- La politique Régionale des Grands Sites Occitanie,
- La participation du Département aux Syndicats Mixtes de l'Abbaye-Ecole de Sorèze, de Cap'Découverte et du Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc qui doit être conforté comme destination touristique.

d) Conforter et valoriser les démarches œnotouristiques

Le Département souhaite poursuivre et conforter son appui au développement de l'œnotourisme notamment en soutenant les actions liant le vin, le patrimoine et la culture, avec pour effet de contribuer aussi au développement de la filière viticole. Nous soutiendrons plus particulièrement les actions de promotion et communication de la filière.

1.1.4 Mobiliser le patrimoine occitan pour renforcer l'attractivité du territoire

Clef de compréhension de notre environnement naturel et sociétal, le patrimoine occitan permet de valoriser nos communes et de renforcer l'attractivité territoriale de notre département dont les plus grands sites touristiques sont directement liés à l'histoire occitane notamment la Croisade contre les Albigeois qui fera émerger au 13^{ème} siècle les bastides et la cathédrale Saint Cécile d'Albi.

Fédérant plus de 450 adhérents valorisant leurs activités en mobilisant la ressource occitane, la marque territoriale « Tarn, Coeur d'Occitanie » [TCO] impliquera l'animation des dispositifs suivants en 2019 :

- Mise en ligne et gestion de la nouvelle version du site web www.tarncoeuroccitanie.com valorisant le patrimoine occitan tarnais ainsi que les acteurs économiques et institutionnels adhérents à la marque TCO ;
- Organisation de la 3^{ème} édition du festival « Tarn, cœur d'Occitanie » les 21 & 22 juin 2019 à Vielmur-sur Agout dans le cadre du dispositif régional « Total Festum » ;
- Poursuite du financement départemental à 80% de deux panneaux d'entrée d'agglomération en occitan dont sont actuellement dotées 150 communes tarnaises ;
- Mise en ligne sur les sites web départementaux des émissions radiophoniques « Noms de Noms » présentant l'étymologie et le patrimoine occitans des communes tarnaises.

Convention avec la Région Occitanie

La compétence tourisme, comme précisé par la Loi NOTRe, est une compétence partagée par les collectivités locales (Région, Département, bloc communal) et l'Etat. Aussi, des outils de contractualisation entre les différentes parties prenantes sont nécessaires afin de définir les orientations stratégiques partagées d'une part et les actions à mener en commun d'autre part. C'est là tout l'objet de la convention à intervenir entre la Région Occitanie et le Département du Tarn : la mise en place d'une politique de développement touristique coordonnée.

Fort de notre intervention publique en la matière depuis de nombreuses années, de nos volontés pour Tarn 2030 et de la connaissance des acteurs économiques de notre territoire, nous avons travaillé avec le CDT au contenu de cette convention et de son plan d'actions.

Cette stratégie partagée permet d'identifier les orientations prioritaires de nos destinations touristiques tarnaises, d'accompagner les projets stratégiques des territoires en ingénierie et en financements, et de contribuer à l'articulation des actions entre le Comité Régional du Tourisme et notre Comité Départemental. A titre d'exemples, quelques grands chantiers sont identifiés : la poursuite de la structuration des Grands Sites Occitanie, le développement du « tourisme pour tous », le développement de l'attractivité des territoires, le renforcement de la professionnalisation des acteurs du tourisme.

Ce projet de convention vous est présenté en annexe de ce présent rapport, je le sou mets aujourd'hui à votre approbation et vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer la convention.

En conclusion, pour l'ensemble des dossiers instruits dans le cadre de notre politique de développement touristique, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à passer convention, si nécessaire, avec chacune des structures bénéficiaires de subventions départementales et à signer tout document à cette fin.

RAPPORT AU BP 2019 SOUTENIR LE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

Soutenir le développement d'un territoire

Soutenir l'aménagement des Portes du Tarn

Le Département maintient son implication dans la gouvernance du Syndicat Mixte « Les Portes du Tarn » et réaffirme ainsi son engagement à la poursuite du développement et à la concrétisation de futurs projets sur cette zone, projets qui garantiront le maintien et la création de l'emploi sur notre territoire.

L'année 2018 a mis en place la nouvelle gouvernance du syndicat en intégrant le Conseil départemental de la Haute-Garonne et la Communauté de communes de Val'Aïgo et en modifiant ses statuts, le transformant en syndicat mixte à la carte. Il s'agit ainsi en 2019 de pérenniser les nouvelles modalités de travail entre les membres et de poursuivre l'ensemble des actions nécessaires au développement de la zone.

Favoriser la préservation et le développement d'un territoire d'exception : le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc

Le syndicat mixte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc, outil de développement territorial, intervient selon les orientations de la Charte dans des domaines variés : la valorisation du territoire et le développement de l'attractivité touristique (valorisation de la voie verte), l'éducation à l'environnement, l'urbanisme et l'aménagement, la valorisation du patrimoine naturel, l'agriculture, la valorisation des produits et activités de la marque Parc, l'adaptation des forêts au changement climatique, etc.

Pour l'année 2019, le syndicat mixte du Parc nous sollicite afin de l'accompagner pour la mise en œuvre des actions qu'il souhaite engager. Je vous propose de poursuivre notre soutien en sa faveur et de valider les inscriptions budgétaires nécessaires.

Projet d'aménagement de liaison autoroutière Castres Toulouse

Le Département du Tarn, maître d'ouvrage des procédures d'aménagement foncier rural, a lancé la procédure nécessaire à la constitution des commissions locales d'aménagement foncier dans le cadre du projet de Liaison Autoroutière Toulouse-Castres.

Par délibération du 8 décembre 2017, il a ainsi institué, sur la base d'une étude foncière d'un géomètre-agréé et conformément à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier, deux commissions communales et cinq commissions intercommunales d'aménagement foncier sur le territoire du Tarn couvrant les 17 communes tarnaises impactées par le projet de liaison autoroutière.

Suite à la déclaration d'utilité publique (DUP) de la LACT prise le 19 juillet 2018, une convention de financement par l'Etat des frais engagés par le Département a été négociée avec la DREAL. Il s'agit des prestations des frais de fonctionnement notamment en ressources humaines et des prestations liées aux études d'accompagnement foncier à lancer selon la décision d'opportunité prises par les commissions locales.

Pour ce faire, la création d'une cellule « aménagement foncier rural » composée de 3 agents a été décidée lors de la Commission Permanente du 16 novembre 2018 et les désignations des différents membres des commissions d'aménagement foncier sont en cours.

Dès confirmation par l'Etat que les frais de personnels engagés par notre collectivité seront bien exclus de l'augmentation de la masse salariale fixée dans le cadre du « pacte financier », l'année 2019 verra la mise en œuvre de ces commissions avec la prise des arrêtés de leur constitution et la tenue des premières réunions décidant de l'opportunité de poursuivre une opération d'aménagement.

Le Conseil départemental s'impliquera pleinement, avec les autres collectivités et les structures économiques, pour défendre et promouvoir ce projet vital pour notre territoire.

FAVORISER L'ACCES DES SERVICES POUR TOUS

Mettre en œuvre conjointement le schéma d'amélioration de l'accessibilité des services au public avec l'État, en associant les EPCI

L'Assemblée départementale du 10 novembre 2017 a approuvé le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) du Tarn.

Conformément aux dispositions de la loi NOTRe, le Département, conjointement avec l'Etat, a élaboré ce schéma, en associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre. Pour mémoire, la méthode d'élaboration du schéma s'est appuyée d'une part sur l'analyse des pratiques et besoins des habitants et d'autre part sur une démarche de co-construction avec les principaux opérateurs et partenaires. Ainsi, un plan d'actions sur 6 ans a été défini, composé de 22 fiches projets répondant aux cinq objectifs stratégiques suivants :

- Endiguer le risque de désertification médicale généralisée ;
- Accompagner à l'usage d'internet par le maintien d'une présence et d'une proximité humaines ;
- Développer la mutualisation des moyens ;
- Faciliter les déplacements des personnes peu mobiles ;
- Maintenir une vie commerciale locale.

A la suite de l'approbation du Département, l'Etat a pris le 18 décembre 2017 un arrêté préfectoral permettant l'entrée en vigueur du schéma pour 6 ans.

Depuis cette date, les partenaires du schéma contribuent à la mise en œuvre de ses différentes fiches-actions. A titre d'exemples, le volet « endiguer le risque de désertification médicale généralisée » est piloté par le Conseil départemental et a permis la définition de la convention partenariale en faveur de l'attractivité médicale, la mise en place du numéro de téléphone unique, etc. ; le volet « mutualisation des moyens » a permis quant à lui le

développement des maisons de services aux publics. Certains projets n'ont cependant pas forcément été initiés, ou encore certaines fiches-actions demanderaient quelques évolutions.

Aussi, je vous propose pour 2019, en lien avec M. le Sous-Préfet de Castres, en charge du suivi de ce dossier, d'organiser au cours du premier semestre 2019 un comité de pilotage du SDAASP avec l'ensemble des partenaires concernés, dont l'ordre du jour sera le suivant : premier bilan de la mise en œuvre du SDAASP, un peu plus d'un an après son entrée en vigueur, perspectives 2019 et de moyen terme et signature de la convention de mise en œuvre du schéma.

Cette convention, signée par l'ensemble des partenaires (Etat / Département / Région / EPCI / etc.) permettra de formaliser les engagements de chacun à la gouvernance et mise en œuvre du schéma (participer aux instances de pilotage et de suivi, rendre compte annuellement de l'état d'avancement des actions, communiquer et faire connaître les engagements inscrits dans le schéma, inscrire dans sa stratégie interne l'enjeu d'amélioration de l'accessibilité des services au public et mobiliser les fonds ou financements permettant d'atteindre cet objectif).

L'idée est bien sûr de permettre la mise en œuvre effective des actions retenues dans le schéma et d'augmenter la visibilité de l'action publique, notamment dans les territoires ruraux, dans un contexte national sociétal difficile.

Mettre en œuvre des actions en faveur de la démographie médicale

Le 29 juin 2018, le Conseil départemental a voté à l'unanimité le « Plan Tarn Santé » qui constitue, selon les partenaires de la santé (dont l'Ordre départemental et national des médecins, le Département Universitaire de Médecine Générale de Toulouse, l'Association régionale des internes...), une politique volontariste unique en matière d'attractivité territoriale et médicale en France. Le « Plan Tarn Santé » fait le pari de l'intelligence collective en même temps qu'il positionne le Département comme acteur pivot d'un dispositif nouveau. Dans un contexte de mutations démographiques, territoriales, sociétales et professionnelles, il n'existe pas de réponse unique ou reproductible à l'identique. Avant même que le gouvernement ne le demande et en l'adaptant localement, le Tarn a initié une démarche adaptée à ces mutations, à son territoire et à ses citoyens et la fait vivre à travers différentes actions qui donnent des résultats :

- **Coordination de 7 partenaires institutionnels majeurs** avec la convention « *Agir ensemble pour l'attractivité médicale du Tarn* » qui constitue un engagement collectif et réel. Elle a été signée le 4 octobre 2018 par le Département et la délégation départementale de l'Agence Régionale de Santé, l'Ordre des médecins du Tarn, l'URPS médecins libéraux d'Occitanie, l'URPS pharmaciens d'Occitanie, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Tarn, l'Association des Maires et des Elus du Tarn et la Mutualité Sociale Agricole Midi-Pyrénées Nord.
- **Coopération avec des acteurs clés de l'offre de soins**, comme : les Maîtres de Stage Universitaire du département, l'Association régionale des internes de médecine générale, le Département Universitaire de Médecine Générale de Toulouse et les Centres hospitaliers du département.

- **Financement des équipements de santé** : 15 structures d'exercice collectif sont financées pour les professionnels de santé, avec un montant d'aides départementales de 1 577 744 €. Il s'agit de Maisons de Santé Pluri-professionnelles et de cabinets médicaux portés par les intercommunalités ou les communes.
- **475 professionnels de santé rencontrés, consultés, accompagnés** (depuis près de 2 ans) lors de soirées d'accueil dans les Centres hospitaliers, lors de la journée tarnaise de médecine générale, mais aussi hors du Tarn et notamment à la faculté de médecine de Toulouse, pour faire connaître, valoriser le Tarn et favoriser les installations.
- **Accompagnement personnalisé des professionnels de santé et stagiaires qui souhaitent exercer et s'installer dans le Tarn.** Un numéro dédié a été ouvert par le Département (05 31 81 98 98) avec un contact direct et complémentaire du guichet régional unique de l'ARS et de la CPAM, pour les questions connexes et parfois déterminantes à l'installation comme le travail du conjoint, la place en crèche, la recherche de logement, la recherche du bon interlocuteur...
- **Mobilisation des professionnels de santé exerçant dans le Tarn pour devenir Maîtres de Stage Universitaire** afin de favoriser les installations et anticiper le plus en amont possible les départs, avec des résultats notamment dans le nord du département qui identifie davantage de volontaires.
- **Partage du Plan Tarn Santé avec les intercommunalités lors de la Conférence des exécutifs** du 27 novembre 2018 afin de les associer à la démarche et articuler nos interventions.

Ainsi, en 2019, nous organiserons une dizaine de rencontres territoriales de l'attractivité médicale sur le Département. L'objectif est d'assurer la mobilisation collective, faire intervenir les partenaires incontournables de l'offre de soins, utiliser les leviers de l'attractivité médicale, faire partager des expériences (exercice collectif et pluri-professionnel), donner la parole aux praticiens et notamment à la nouvelle génération, faire se rencontrer les acteurs du territoire (santé, sanitaire, social, services au public), permettre l'émergence de solutions locales et d'une plus forte coopération au service de la santé des citoyens. Les 3 premières rencontres de l'année 2019 qui se sont déroulées à Cordes-sur-Ciel, à Blaye-les-Mines et à la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, ont permis de montrer les différents leviers existants, donner la parole aux acteurs, permettre l'émergence de solutions locales adaptées et ont mobilisé les professionnels de santé et les élus du territoire à l'échelle intercommunale ou du bassin de santé.

L'année 2019 verra la réalisation de l'ensemble des autres réunions territoriales, la poursuite de nos partenariats et diverses actions de promotion du Tarn, afin d'inverser la courbe de la démographie médicale dans le Tarn.

DEVELOPPER L'INGENIERIE TERRITORIALE

Conforter l'ingénierie territoriale en matière d'urbanisme, d'aménagement de l'espace, de projets de construction, d'amélioration énergétique, d'accessibilité, de valorisation du patrimoine ou de l'espace public, d'assainissement, de protection de la ressource en eau, de voirie et d'habitat

Financer le CAUE

Le cadre de vie de nos concitoyens est devenu une préoccupation majeure des politiques publiques. Valorisation du patrimoine, des paysages ou des milieux naturels, développement durable, politique locale de l'habitat, maîtrise foncière et planification urbaine sont des enjeux essentiels aujourd'hui pour les collectivités et les territoires de projet (PETR, parcs naturels régionaux et agglomérations). Le renforcement de l'attractivité de notre territoire nécessite de favoriser des actions de développement cohérentes en matière d'habitat, d'équipements et d'espaces publics. Je souhaite que les élus des communes rurales puissent accéder à une information, un conseil ou un accompagnement de qualité en matière d'urbanisme et d'environnement pour le développement équilibré de notre territoire départemental.

C'est pourquoi, j'ai confié au CAUE les principales missions suivantes:

- Le conseil aux collectivités locales.
- L'organisation du concours départemental des villes et villages fleuris. Je souhaite que le Département puisse renforcer son rôle de proposition de communes au concours des Villes et Villages fleuris, afin qu'un maximum de sites soient labellisés et ainsi porteurs d'une démarche de valorisation et de qualité dans la durée.
- Le conseil aux particuliers.
- L'Espace Info Energie, conventionné avec l'ADEME et la Région : Le CAUE/EIE a pour but de sensibiliser les particuliers, les collectivités territoriales et les petites entreprises sur tous les aspects liés à la maîtrise des énergies dans les déplacements, l'habitat, la vie quotidienne. Il informe également sur les aides financières ou fiscales existantes pour le développement des énergies renouvelables, la maîtrise de la consommation énergétique, la rénovation thermique.

La loi n°2015-1775 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (dite loi « ASV ») a pour objectif d'anticiper les conséquences du vieillissement de la population. Elle a instauré dans chaque département la mise en place d'une Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie des personnes âgées (CFPPA).

Instance de coordination institutionnelle, présidée par le Département et vice-présidée par l'ARS, elle vise divers enjeux : l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles favorisant le soutien à domicile ; l'attribution du forfait autonomie ; la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile ; la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile ; le soutien aux actions d'accompagnement des proches aidants des personnes âgées en perte d'autonomie ; le développement d'autres actions collectives de prévention (santé globale/bien vieillir, bien être estime de soi, habitat et cadre de vie, accès aux droits, etc.).

Ce programme est financé par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) qui attribue un concours annuel aux Départements qui assurent la gestion de la CFPPA, concours calculé d'une part en fonction du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans sur leurs territoires et d'autre part en fonction du nombre de places en résidences-autonomie. Ce concours est financé par les recettes de contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA).

Installée dans le Tarn le 21 novembre 2016, la CFPPA a – depuis – permis la mise en œuvre de plusieurs programmations de financements d'actions de prévention, individuelles ou collectives.

Ainsi, en 2018, ce sont 68 porteurs de projets qui ont pu être financés pour un total de 86 opérations. La typologie des maîtres d'ouvrage est très variée : associations, comités départementaux, clubs génération mouvement, services à domicile, centres sociaux, entreprises privées, service polyvalent d'aide et soins à domicile, établissement publics (CCAS, Tarn Habitat, CH), communes et communautés de communes, mutuelles, EHPAD, centres de soins de suite et de réadaptation. Les principales thématiques traitées sont : l'activité physique adaptée, la mémoire, la nutrition, le bien-être et l'estime de soi, le numérique, la médiation animale et la culture. Enfin, 9 résidences autonomie ont pu en 2018 développer des actions de prévention grâce au forfait autonomie.

Des actions structurantes ont été engagés en 2018 et sont à structurer ou finaliser en 2019 : le dispositif de soutien financier aux aides techniques au domicile des personnes, le conventionnement avec les ergothérapeutes sur l'ensemble du territoire départemental, le module prévention (outil de communication sur les actions financées par la CFPPA sur le portail personnes-agees.tarn.fr) et la mise en œuvre de packs domotique au domicile des personnes.

Groupes techniques, comités de pilotage, séances plénières...les outils et instances de mise en œuvre de la conférence continueront de fonctionner en 2019, avec une recherche toujours plus accrue de qualité des prestations et de couverture maximale du territoire départemental.

D'ores et déjà, 60 porteurs de projets ont répondu à l'appel à initiatives de 2019, de nouveaux projets seront à accompagner et de nouveaux partenariats à construire, notamment sur la thématique sport-santé.

Cette politique publique est de première importance en matière de solidarité sociale et territoriale.

RAPPORT AU BP 2019 ECO INSERTION

Renforcer et développer une politique d'insertion en faveur des publics en difficulté

La politique départementale d'insertion, définie dans le Programme Départemental d'Insertion, se donne pour objectif de développer une offre répondant aux multiples difficultés des bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active.

Parmi eux, les travailleurs non-salariés, orientés par les services du Département, bénéficient d'un accompagnement spécifique par divers organismes : pour les bénéficiaires relevant des secteurs de l'artisanat, du commerce, des sociétés et de l'industrie, les organismes référents sont la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat du Tarn ; pour le secteur agricole, le suivi est effectué par la Chambre d'Agriculture du Tarn et par l'ADEART. Enfin, l'association Initiatives Tarn accompagne des bénéficiaires, et pilote également le dispositif « Initiative Tarn Solidarité ».

L'acte majeur de l'accompagnement doit favoriser l'accès à un emploi durable permettant une sortie positive du dispositif RSA, le développement de la progression de l'activité pour les travailleurs non-salariés précaires.

Par ailleurs, le dispositif du « fonds de solidarité territoriale », effectif depuis 2017, permet une aide à des bénéficiaires du RSA ou de minima sociaux qui créent ou reprennent une entreprise artisanale ou commerciale, en secteur rural ou en quartiers politique de la ville. Ces dossiers sont accompagnés techniquement par la Chambre de Métiers et la Chambre de Commerce.

Compte-tenu de la qualité de l'ingénierie dispensée par l'ensemble des structures d'accompagnement, je vous propose en 2019 de reconduire les subventions de fonctionnement nécessaires au suivi de nos actions d'insertion sociale et professionnelle (suivi des TNS et suivi technique pour la mise en œuvre du Fonds de Solidarité Territoriale), au bénéfice des trois chambres consulaires, d'Initiatives Tarn et de l'ADEART.